

Fête de la Saint-Pierre

REGLEMENT APPLICABLE AU CONCOURS DE PECHE

Du SAMEDI 28 JUIN 2008

Concours ouvert à tous les plaisanciers des ports de Valras-Plage et de Sérignan

Mis en place par l'A.P.P.P et le Blue fin Thon Club Valrassien

**OOOOO
OOO
O**

1 - Heure de départ libre – 2 - Pesée et arrivée des bateaux 12 heures au poste d'avitaillement du port de Valras-Plage – 3 - Les poissons débarqués après cette heure limite ne seront pas pris en compte – 4 - Débarquement des poissons au poste d'avitaillement – 5 – L'épreuve se pratique obligatoirement en mer et en bateau – 6 – Tous les poissons seront pesés. Toutefois les congres, les seiches, pieuvres ou autres céphalopodes ne seront pas comptabilisés – 7 – Aucun coefficient ne sera attribué aux prises – 8 – Le classement sera déterminé en fonction du poids – 9 – Le nombre de personnes embarquées n'est pas limité – 10 – Les concurrents restent libres de l'utilisation de leurs prises – 11 – Les matériels utilisés pour la pêche sont ceux définis par la réglementation maritime à l'exception des casiers et des palangres – 12 – Le mode de pêche reste libre – 13 – Tout concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et ne saurait tenir pour responsable les organisateurs, l'A.P.P.P, le Blue fin thon club ou toute autre personne chargée de mettre en place cette manifestation. – 14 – En cas de mauvais temps, le concours sera annulé. Il est recommandé, avant de prendre la mer, de se renseigner auprès des capitaineries – 15 – Le canal 6 sera réservé à l'épreuve – 16 – Ce concours organisé dans le cadre des fêtes de la Saint-Pierre, par la municipalité de Valras-Plage, sera doté de lots identiques et de coupes. – 17 - Aucun frais d'engagement n'est demandé.

**l'organisation : APPP
BLUE FIN THON CLUB VALRASSIEN**